

PROCÈS-VERBAL
de la 62^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 28 juin 2025

La 62ème Assemblée Générale de l'association s'est tenue le samedi 28 juin 2025 dans la salle André Marchal de l'Institut National des Jeunes Aveugles, 56 bd des Invalides, 75007 PARIS.

La présidente, Danielle BLONDELLE, ouvre la séance à 15h00.

Le secrétaire général, Florent LAFAGE, remercie de leur présence à cette Assemblée les nombreux adhérentes et adhérents qui se sont déplacés, les responsables de délégations et d'antennes, ainsi que l'équipe du siège.

Danielle BLONDELLE présente les membres du Bureau de l'association :

- Danielle BLONDELLE, présidente, et responsable de la délégation du Var ;
- Benoît de BLIGNIERES, trésorier ;
- Jean-Louis LASSAIGNE, vice-président, et président de la délégation du Gard ;
- Florent LAFAGE, secrétaire général, et président de la délégation des Pyrénées-Orientales.

Le secrétaire général rappelle que la convocation à cette nouvelle Assemblée Générale a été adressée le 27 mai 2025 à 2490 adhérents cotisants (déficients visuels et auxiliaires).

Le quorum est donc fixé à 498.

Le nombre de personnes présentes ou représentées s'élève à 709.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Rapport moral relatif à l'exercice 2025 ;
- 2) Rapport financier : comptes de résultat 2024, bilan au 31 décembre 2024 et budget prévisionnel pour l'année 2025 ;
- 3) Augmentation des cotisations ;
- 4) Assignation de l'association ;
- 5) Cas Rudy TECHER ;
- 6) Questions diverses ;
- 7) Résultats des élections.

FL

FL¹

I – RAPPORT MORAL (annexe 1)

Danielle BLONDELLE présente à l'Assemblée Générale le rapport moral relatif à l'exercice 2024.

Résultats des votes :

pour : 765 voix contre : 178 voix abstention : 53 voix

Le rapport moral est adopté.

II - RAPPORT FINANCIER (annexe 2)

La parole est donnée à Monsieur Benoît de BLIGNIERES, trésorier de l'association, pour la lecture du rapport financier 2024.

Résultats des votes :

pour : 739 voix contre : 198 voix abstention : 62 voix

Le rapport financier est adopté.

III – AUGMENTATION DES COTISATIONS

Benoît DE BLIGNIERES donne les explications sur la nécessaire augmentation des cotisations :

- cela fait plus de 10 ans que la cotisation n'a pas été revalorisée,
- sur cette même période, le coût de la vie a augmenté de près de 25 %,
- et les charges de l'association (assurances, frais d'envoi, outils numériques, etc.) ont, elles aussi, augmenté régulièrement dans les mêmes proportions.

La nouvelle tarification qui a été soumise au vote est la suivante:

Adhésion individuelle déficient visuel : 50€
Adhésion individuelle auxiliaire (facultative) : 20€
Adhésion couple déficients visuels : 80€
Adhésion couple déficient visuel / auxiliaire : 60€

Résultats des votes :

pour : 646 voix contre : 280 voix abstention : 75 voix

FL

FL 2

La nouvelle tarification est adoptée.

Des questions sont posées concernant la cotisation facultative des bénévoles, l'assurance lors des missions et l'évolution de la trésorerie, ainsi que sur l'affectation des legs et la mutualisation des trésoreries dormantes, c'est-à-dire des fonds inutilisés qui dorment sur les comptes de certaines délégations sans projet ni emploi prévu à court terme.

Les différents membres du bureau répondent, en renvoyant au strict respect des statuts et règlement intérieur en vigueur.

IV – ASSIGNATION DE L'ASSOCIATION

Le Bureau souhaite répondre à une assignation en justice transmise la veille de l'Assemblée Générale au Bureau de l'association.

Jean-Louis LASSAIGNE débute son intervention en annonçant qu'une assignation en justice a été déposée par un groupe de présidents de délégation, à l'initiative de M. François CONDELLO (délégation de la Moselle-Metz), avec le soutien notamment de :

- Mme Marie-Pierre ELOI et Mme Marie-Anne GUILLO (délégation de Loire-Atlantique),
- Mme Josiane JONCOUR (délégation du Finistère)
- M. Salvatore ATTARDO (délégation de Moselle-Forbach),
- Mme Florence AUDOIN (délégation du Nord),
- M. Yves ROBERT (délégation du Pas-de-Calais)
- M. Christophe JUDET (délégation du Puy-de-Dôme).

Cette procédure vise à contester une décision du Conseil d'Administration et la régularité de certaines candidatures.

Jean-Louis LASSAIGNE a rappelé que cette assignation n'a juridiquement aucun effet immédiat : l'audience est prévue à l'automne, et l'Assemblée Générale peut donc se tenir en toute légalité.

Le vice-président dénonce la gravité de cette démarche sur le fond et sur la forme, soulignant le coût humain, financier et moral de cette action :

- 2 500 € dépensés pour un nouvel envoi postal à 2 400 adhérents, dû à trois questions diverses introduites à la dernière date limite.
- 900 € pour produire des bulletins en braille à la demande de ces délégations, sans anticipation, alors que l'ensemble des convocations papier avaient déjà été envoyées. À notre connaissance, aucun bulletin en braille n'a été renvoyé pour le vote.

Cette assignation s'inscrit dans une longue série d'attaques soutenues contre la présidente, le trésorier et le conseil d'administration : refus de rencontre, blocages systématiques,

FL

ju

multiplication de courriers recommandés.

Jean -Louis LASSAIGNE rappelle que ces actions virulentes détournent l'association de sa mission première :

“Pendant qu'on se défend contre des assignations, on ne forme pas de bénévole, on ne peut remplir pleinement nos missions premières. Pendant qu'on consulte des avocats, on ne soutient pas nos adhérents et nos auxiliaires”.

Jean-Louis LASSAIGNE rappelle que les délégations ne sont pas des entités juridiques autonomes, mais des composantes de l'association nationale :

- Elles ne peuvent pas ester en justice en leur nom propre ;
- Elles ne peuvent pas engager de frais juridiques sans accord du siège ;
- Tout financement de ces procédures constitue un abus de confiance (art. 314-1 du Code pénal).

Le Bureau national a décidé de réagir fermement :

- Un contrôle de gestion ciblé sera lancé;
- Le cas échéant, les faits seront signalés aux autorités compétentes.

Il a conclu en réaffirmant que les vraies victimes de ces manœuvres sont les bénéficiaires – les personnes aveugles et malvoyantes – et que cela est, moralement, inacceptable.

V – CAS RUDY TECHER

Monsieur Rudy TECHER, adhérent déficient visuel d'Île-de-France, a été exclu de l'association par décision du Conseil d'administration du 6 mai 2025.

Cette exclusion fait suite à plusieurs incidents survenus lors de sa formation à la permanence téléphonique de Paris et lors d'un accompagnement.

M. TECHER a tenu des propos jugés inappropriés à l'égard de deux bénévoles.

Malgré des échanges pour tenter un apaisement, il s'est ensuite lancé dans une série de mails remettant en cause le fonctionnement de l'association : accusation de fichage illégal, opacité financière, non-respect du RGPD, et demandes de dissolution administrative.

Le 6 mai 2025, il n'a pas comparu devant le Conseil d'Administration auquel il avait été convoqué pour entendre sa défense, préférant envoyer un courrier virulent concluant que « *la dissolution de l'association s'impose comme une mesure de salubrité publique* ». Il a affirmé avoir saisi plusieurs autorités et parlementaires, et transmis un “rapport” de 58 pages.

FL

JL

Le Conseil d'administration a voté son exclusion (12 voix pour, 1 abstention). M. TECHER a ensuite continué ses attaques par courrier, allant jusqu'à insulter un membre du bureau et contester la légitimité de l'Assemblée Générale.

Pierre TORRES, administrateur, a par ailleurs signalé que des comportements similaires avaient été constatés lorsque M. TECHER était à La Réunion.

VI – QUESTIONS DIVERSES

3 sujets ont été portés à l'ordre du jour par la délégation de Loire-Atlantique :

1- Rejet de la mutualisation des trésoreries dormantes :

La décision du conseil d'administration est légitime et réponse a été donnée concernant son équité et pertinence.

2- Legs :

Les legs adressés spécifiquement à une délégation sont affectés à cette délégation. Si tel n'est pas le cas le legs revient à l'association.

3- Condition d'exclusion :

Personne dans l'assistance ne reprend ou développe cette question.

D'autres sujets ont été également abordés :

- statuts et budgets des délégations,
- augmentations des reçus fiscaux,
- remboursements des frais des administrateurs,
- date de l'Assemblée Générale.

Ces points ont donné lieu à des échanges rapides ou à des réponses de principe de la part du bureau, sans qu'une décision formelle ne soit prise à ce stade.

Quelques échanges ont donné lieu à des tensions en séance.

Ces moments ont été perçus comme regrettables par de nombreux participants, attachés à un fonctionnement serein et respectueux.

FL

JL

VII – RESULTAT DES ELECTIONS

Voici les résultats des élections 2025 aux postes d'administrateur. Pour être élu, chaque candidat devait atteindre la majorité +1 voix : 498 voix.

	Candidat	Nbre de voix	Résultat
1	BRION Annie	733	Elu(e)
2	RUTKOWSKI Didier	669	Elu(e)
3	EURIN Marinette	665	Elu(e)
4	LABARTHE Frédéric	653	Elu(e)
5	YON François	650	Elu(e)
6	MERCIER Marie-France	634	Elu(e)
7	KALFUS Carole	627	Elu(e)
8	TORRES Pierre	622	Elu(e)
9	POINT Laurence	617	Elu(e)
10	GELLE Sylvie	564	Elu(e)
11	DEL PICCHIA Patrick	468	
12	AUDOIN Florence	258	
13	JUDET Christophe	248	
14	ROBERT Yves	247	
15	ATTARDO Salvatore	240	
16	JUDET Frédérique	240	
17	KERDILES Magali	234	
18	DUGAST Christian	232	
19	ELOI Marie-Pierre	224	
20	LEONARD Fabienne	221	
21	WILLIART Nicolas	221	
22	MANCK Patricia	205	
23	DEROUET Christophe	166	
24	GUILLO Marie-Anne	84	
25	MALDUCA Josette	64	
26	MATHIEU Yves	63	
27	PERNET François	55	
28	LE PAGE Rodolphe	46	

Sont élus :

Annie BRION, bénévole, responsable des sorties culturelles et randonnées Ile-de-France
Didier RUTKOWSKI, adhérent de la délégation du Calvados, représentant CFPSAA
Marinette EURIN, adhérente et bénévole de Paris
Frédéric LABARTHE, adhérent de la délégation ECA

AL

711

François YON, adhérent et ancien président de la délégation du Rhône
Marie-France MERCIER, bénévole de Paris
Carole KALFUS, adhérente de Paris
Pierre TORRES, adhérent et ancien président de la délégation des Pyrénées Orientales
Laurence POINT, bénévole, secrétaire de la délégation STAARP
Sylvie GELLE, bénévole, vice-présidente de la délégation du Gard.

L'assemblée applaudit les candidats élus, et l'assistance remercie et applaudit Danielle BLONDELLE qui termine son mandat.

Et traditionnellement, afin de remercier la fidélité des bénévoles de l'association, les diplômes des auxiliaires ayant effectué 10 ou 20 ans de bénévolat sont remis aux présidents de délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Paris, le 1 août 2025

PO/ 

Florent LAFAGE
Secrétaire Général



Jean-Louis LASAIGNE
Président



RAPPORT MORAL 2024

Octobre 2023 : Une nouvelle équipe

2024 : UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION

Au siège, une activité particulièrement dense. L'adoption d'un autre mode de fonctionnement afin de bénéficier des compétences et de l'engagement de nos adhérents au travers de commissions, nous a permis de recruter des bénévoles plein d'enthousiasme dans des domaines où certaines compétences étaient manquantes : réseaux sociaux, mise en conformité avec les règles RGPD-CNIL..

La comptabilité analytique prévue pour l'exercice 2024 a été mise en œuvre; également le grand projet de se doter d'un nouvel outil informatique en remplacement de l'existant obsolète et sans possibilité de remise à niveau, se construit. Au-delà des économies conséquentes (plus de 100 000€) que nous réaliserons par ce développement en interne (mise en service prévue premier semestre 2026), ce projet, dont la programmation est entièrement menée par une personne aveugle garantira non seulement son accessibilité mais également sera porteur d'une communication positive sur le handicap.

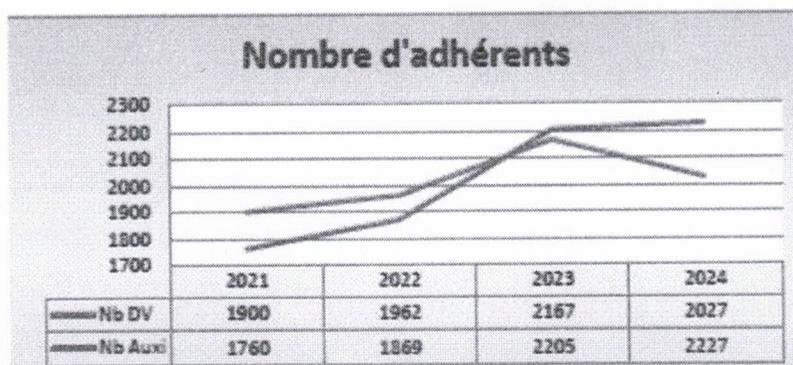
Plus que conscients de la nécessité d'inscrire notre Association dans une sécurité financière à plus long terme, l'équipe dédiée à la recherche de dons, de mécénats, de subventions s'attache au quotidien à pousser des portes qui n'avaient jamais été ouvertes. Des dossiers sont déposés, en attente d'une réponse qui pour certains d'entre eux est attendue très prochainement.

Cet enthousiasme n'a pas été freiné, malgré des oppositions dures de certaines délégations à nos idées de mutualisation des moyens financiers, d'équité. Il nous a fallu répondre aux courriers recommandés, aux injonctions, aux refus de rencontre, aux dossiers déposés auprès de certaines instances.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nous nous attachons à mettre le fichier général à jour en fonction des données reçues par les délégations qui ne se servent pas de l'outil informatique actuel.

- 4254 d'adhérents en 2024, (moins 128 adhérents)
- 2027 adhérents déficients visuels (moins 140 adhérents)
- 2227 auxiliaires, stable par rapport à 2023 (plus 22 adhérents)



FL

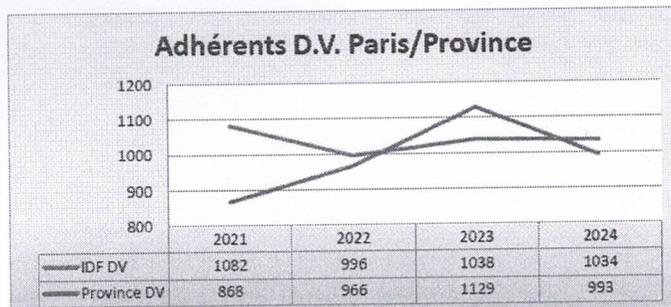
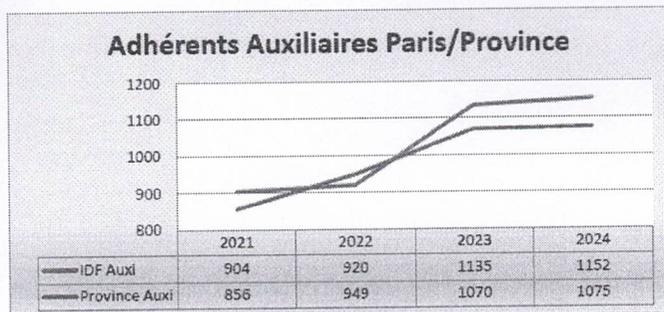
JLL

Région parisienne

Une gestion de 993 adhérents visuels, près de 14000 missions
2024 marque une légère augmentation du nombre d'adhérents

Province

Une légère diminution du nombre de ses adhérents



D'année en année, une réelle stabilité du nombre de nos auxiliaires se constate, mais seuls 14% des auxiliaires cotisent. Le nombre d'auxiliaires reste légèrement supérieur (+200) au nombre des adhérents.

LES MISSIONS

32 300 déclarées par 29 délégations et antennes

Nous ne disposons toujours pas à ce jour de données comparatives immédiatement exploitables. Plusieurs délégations restent profondément attachées à l'accompagnement des personnes déficientes visuelles sur la base d'un même binôme. Certaines réfléchissent à rejoindre le fonctionnement d'accompagnement où l'auxiliaire est désigné à chaque mission, selon ses envies, des disponibilités.

- 14000 missions réalisées en région parisienne, (+7,7%)
- 18300 missions réalisées par les délégations de province (+7,1)

VIE DES DÉLÉGATIONS

Délégation 87 : nouvelle délégation à Limoges, bienvenue à Angélique Classe et son équipe

Délégation 69 : François Yon quitte la présidence, Jérôme Martin lui succède

Délégation 13 : Dorothee Lombard quitte la présidence - Patrick Del Picchia lui succède

Francois Yon et Dorothee Lombard endossent d'autres responsabilités.

Activités des délégations

Les activités des délégations sont nombreuses, une vie pleine de rencontres conviviales, d'activités sportives

- Randonnées pédestres,
- Tandem : Staarp, Pyrénées Orientales, Moselle, Var

De très nombreuses sorties au restaurant

Des voyages organisés : Moselle, Pyrénées Orientales

Des sorties culturelles

De très nombreux livres lus par ECA

Des participations aux forums des associations, aux salons, aux journées dédiées au handicap...

EN CONCLUSION

2024, une année pleine de nouveaux engagements et d'innovations avec de lourdes tâches pour respecter, développer l'acquis du passé. Notre regard se porte toujours vers l'avenir de l'association... comme nous l'écrivions dès le mois d'octobre 2023... à nous ensemble de l'inscrire dans sa pérennité.

FL

Al



RAPPORT FINANCIER 2024

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis selon les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que ceux de l'exercice précédent.

Ils font ressortir un déficit de 75 445€ contre un déficit de 94 490€ en 2023, avec un montant total de produits de 438 172€ et de charges de 513 617€.

LES RECETTES COURANTES

Les recettes courantes s'établissent à 321 820€ contre 281 414€ en 2023, hors déplacements offerts et éléments exceptionnels (legs et produits divers), soit une progression de 40 406€. Elles se décomposent principalement comme suit :

- Les participations aux manifestations (123 862€ contre 90 386€) ;
- Les subventions (31 158€ contre 22 790€) ;
- Les dons (43 363€ contre 43 461€) ;
- Les cotisations des déficients visuels (75 568€ contre 80 451€) ;
- Les cotisations des auxiliaires (14 403€ contre 13 891€) ;
- Et la collecte de la quête nationale (3 662€ contre 6 386€).

Les produits financiers s'établissent à 17 806€.

Les autres produits exceptionnels et divers représentent principalement les legs reçus en 2024 qui ont été affectés aux délégations pour 41 508€.

Les déplacements offerts assimilés à des dons s'élèvent à 54 304€, montant qui figure en contrepartie dans les charges.

1) LES DEPENSES COURANTES

Elles représentent un total de 412 004€ contre 397 726€ en 2023 (hors déplacements offerts, amortissements et charges exceptionnelles) et se répartissent comme suit :

- Les manifestations (172 418€ contre 149 879€) financées à 70% par les participations des bénéficiaires ;
- Les dépenses de personnel (99 827€ contre 99 162€) qui représentent 24% des dépenses courantes et 60% des frais de siège (hors amortissement) ;
- Les dépenses d'entretien et de maintenance informatique (25 217€ contre 32 458€) ;
- Les déplacements administratifs (13 889€ contre 23 716€) ;

- Les frais du journal (6 432€ contre 7 318€) ;
- Les assurances (5 327€ contre 5 172€) ;
- Les locations et charges de copropriété (9 631€ contre 9 765€) ;
- Les affranchissements (11 745€ contre 15 246€).

A l'exception d'une augmentation des dépenses de fournitures et de matériel d'équipement due principalement à des acquisitions dans les délégations (21 272€ contre 10 298€), les autres dépenses de fonctionnement (EDF, fournitures de bureau, téléphone et internet, services bancaires et cotisations payées) sont restées stables ou en baisse sur l'exercice (37 217€ contre 36 666€).

A ces dépenses courantes s'ajoutent les amortissements et provisions pour 34 346€, et les frais de déplacements offerts pour 54 304€.

2) LE BILAN

Le bilan, dont le total s'élève à 1 262 460€, est représenté :

A l'actif

Par :

- Des immobilisations nettes pour 522 210€ ;
- Des placements financiers sécurisés à moyen terme pour 429 426€ ;
- Des disponibilités bancaires des délégations pour 260 276€ ;
- Des disponibilités du siège pour 44 391€ ;
- Et des autres créances pour 6 157€.

Au passif

Par :

- Les réserves nettes à hauteur de 1 190 602€ ;
- Une provision pour le solde du legs 2022 alloué à l'Île de France restant à utiliser à hauteur de 41 454€ ;
- Les dettes fiscales et sociales et autres charges à payer en fin d'année, pour un montant de 22 064€.

3) LE BENEVOLAT

L'activité des bénévoles est estimée à 130 000 heures, (respectivement 97 000 pour les missions, 21 000 pour l'administration et 12 000 pour les enregistrements à la carte), soit l'équivalent temps plein de 71 personnes pour une valorisation au taux horaire du SMIC de 2024 s'élevant à 2 192 000€.

4) LE BUDGET

Le budget de 2025 est prévu, cette fois encore, en déficit, à hauteur de 68 000€. Il sera financé, comme l'année passée, par les réserves rappelées ci-dessus. Il faudra néanmoins prévoir en 2026 de retrouver un équilibre afin de garantir à moyen terme la pérennité de l'association.

FL

J.U

ACTIF	2024			2023		PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net	Net			
IMMOBILISATIONS						CAPITAUX PROPRES		
Concessions et droits similaires	121 356,92	121 356,92	0,00	0	0	Fonds associatifs	269 707,54	269 707,54
Constructions et agencements	1 132 279,69	618 327,01	513 952,68	536 749	536 749	Autres réserves	1 006 926,87	1 006 926,87
Matériel mobilier et tandems	32 812,67	24 555,29	8 257,38	14 305	14 305	Report à nouveau	-10 586,14	83 904,01
Immobilisations financières	429 425,92		429 425,92	421 954	421 954	Résultat ex ant	-75 445,45	-94 490,15
	1 715 875,20	764 239,22	951 635,98	973 008,63	973 008,63	Résultat de l'exercice	1 190 602,82	1 266 048,27
CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION						SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
Charges constatées d'avance	763,65		763,65	2 953,00	2 953,00	Subvention d'investissement	15 058,53	15 058,53
Salaires et charges à payer			0,00	0,00	0,00	Subvention d'investissement inscrites au résultat	-8 720,00	-5 738,00
Produits à recevoir	5 393,46		5 393,46	1 328,25	1 328,25		6 338,53	9 320,53
	6 157,11		6 157,11	4 281,25	4 281,25	PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES	2 000,00	0,00
COMPTES DE TRESORIE						DETTES ET COMPTES DE REGULARISAION		
Disponibilités	304 666,91		304 666,91	362 198,19	362 198,19	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00	0,00
	304 666,91	0,00	304 666,91	362 198,19	362 198,19	Repartition Legs	41 454,85	44 754,85
						Dettes fiscales et sociales	14 322,26	13 669,79
						Charges à payer	7 661,54	5 662,63
						Produits constatés d'avance	80,00	32,00
							63 518,65	64 119,27
TOTAL DES CHARGES	2 026 699,22	764 239,22	1 262 460,00	1 339 488,07	1 339 488,07	TOTAL PRODUITS	1 262 460,00	1 339 488,07

FL

FL

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
60 CHARGES			70 RECETTES DES ACTIVITES		
Electricite, gaz, eau	7 288,39	7 970,59	Prestations de services et manifestations	123 862,77	90 386,72
Fournitures de bureau	10 682,75	12 254,63		123 862,77	90 386,72
Fourn. et matériel d'équipement	21 272,55	10 298,40	74 SUBENTIONS D'EXPLOITATION		
	39 243,69	30 523,62	Etat	4 000,00	2 000,00
61 SERVICES EXTERIEURS			Départements et régions	7 240,00	7 472,00
Location et charges de copropriété	9 631,65	9 765,01	Communes	19 918,00	13 318,00
Assurances	5 327,13	5 172,49		31 158,00	22 790,00
Entretien, réparations div maint informatique	25 217,41	32 458,70	MECENAT PARRAINAGE ET QUETES		
	40 176,19	47 396,20	Dons	43 363,61	43 461,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			Fondations Entreprises	11 195,26	13 682,00
Dépenses des manifestations	172 418,35	149 879,60	Quête nationale	3 662,71	6 386,70
Honoraires	240,00	0,00		58 221,58	63 529,70
Journal et publicité	6 432,89	7 318,40	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Déplacements, missions et réceptions	13 889,92	23 716,84	Cotisations	89 971,00	94 342,50
<i>dont déplacements non remboursés</i>				75 568,00	80 451,00
Affranchissements	11 748,55	15 246,70		14 403,00	13 891,50
Frais téléphone et Internet	9 897,99	8 115,64	<i>dont cotisations déficients visuels</i>	800,00	6 853,00
Services bancaires et assimilés	2 902,35	3 164,72	<i> dont cotisations auxiliaires</i>	0,00	0,00
	217 530,05	207 441,90	<i> dont déplacements offerts</i>		
63 IMPOTS ET TAXES	8 780,90	8 043,56	<i>dont mise a disposition de personnel</i>	90 771,00	101 195,50
64 CHARGES DE PERSONNEL			76 PRODUITS FINANCIERS		
Salaires bruts	70 401,00	69 683,00	Produits de valeurs mobilières de placement	17 806,32	10 365,41
Charges sociales	29 426,59	29 479,10		17 806,32	10 365,41
	99 827,59	99 162,10	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			Libéralités reçues (legs)	41 508,17	1 939,26
Cotisations versées par l'association	6 445,86	5 158,68	autres produits exceptionnels	20 540,24	55 286,05
Autres	12 528,25	5 979,48	Produits de cession d'actif	62 048,41	57 225,31
<i>dont mise à disposition de personnel</i>					
	18 974,11	11 138,16	78 REPRISE DE PROVISION		0,00
66 CHARGES FINANCIERES					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Charges exceptionnelles	434,09	2 993,04			
Valeur comptable des actifs sortis	434,09	2 993,04			
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
Amortissements	32 346,91	33 284,21			
Dotations aux provisions	2 000,00				
	34 346,91	33 284,21	RESULTAT DEFICITAIRE	75 445,45	94 490,15
RESULTAT EXCEDENTAIRE			TOTAL PRODUITS	459 313,53	439 982,79
TOTAL DES CHARGES	459 313,53	439 982,79			

PL

JLL

LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES
BUDGET 2025

16/06/2025

CHARGES		2024	Prév 2025	PRODUITS		2024	Prév 2025
60 CHARGES				70 RECETTES DES ACTIVITES			
Electricité,gaz, eau		7 288,39	8 000,00	Prestations de services et manifestations		123 862,77	100 000,00
Fournitures de bureau		10 682,75	8 500,00			123 862,77	100 000,00
Fourn. et matériel d'équipement		21 272,55	12 000,00	74 SUBENTIONS D'EXPLOITATION			
	0,00			Etat		4 000,00	5 000,00
61 SERVICES EXTERIEURS			28 500,00	Départements et régions		7 240,00	8 000,00
Location et charges de copropriété		9 631,65	10 000,00	Communes		19 918,00	20 000,00
Assurances		5 327,13	5 500,00	MECENAT PARRAINAGE ET QUETES			
Entretien, réparations div maint informatique		25 217,41	15 000,00	Dons		43 363,61	60 000,00
	0,00			Fondations Entreprises		11 195,26	15 000,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			30 500,00	Quête nationale		3 662,71	4 000,00
Dépenses des manifestations		172 418,35	120 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		58 221,58	79 000,00
Honoraires		240,00	4 000,00	Cotisations		89 971,00	91 000,00
Journal et publicité		6 432,89	6 000,00			75 568,00	76 000,00
Déplacements, missions et réceptions		15 059,47	15 000,00	<i>dont cotisations déficitifs visuels</i>		14 403,00	15 000,00
<i>dont déplacements non remboursés</i>				<i>dont cotisations auxiliaires</i>		1 969,55	0,00
Affranchissements		1 169,55	0,00	<i>dont déplacements offerts</i>		1 169,55	0,00
Frais téléphone et Internet		11 748,55	10 000,00	<i>dont mise a disposition de personnel</i>			
Services bancaires et assimilés		9 897,99	11 000,00	76 PRODUITS FINANCIERS		91 940,55	91 000,00
	0,00			Produits de valeurs mobilières de placement		17 806,32	12 000,00
63 IMPOTS ET TAXES			169 000,00			17 806,32	12 000,00
64 CHARGES DE PERSONNEL			9 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Salaires bruts		70 401,00	72 000,00	Libéralités reçues (legs)		41 508,17	0,00
Charges sociales		29 426,59	31 000,00	autres produits exceptionnels		20 540,24	
				Produits de cession d'actifs		0,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			103 000,00	78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		62 048,41	0,00
Cotisations versées par l'association		6 445,86	5 000,00	Reprise de provision		0,00	
Autres		12 528,25	6 000,00			0,00	0,00
<i>dont mise à disposition de personnel</i>				Produits de cession d'actifs			
66 CHARGES FINANCIERES			11 000,00	RESULTAT DEFICITAIRE		75 445,45	68 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			0,00	TOTAL PRODUITS		460 483,08	383 000,00
Charges exceptionnelles		434,09					
Valeur comptable des actifs sortis		0,00	0,00				
		434,09	0,00	RESULTAT EXCEDENTAIRE			
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							
Amortissements		32 346,91	32 000,00				
Provisions		2 000,00					
RESULTAT EXCEDENTAIRE		34 346,91	32 000,00				
TOTAL DES CHARGES		460 483,08	383 000,00				

FD

15:09 16/06/2025

FD